

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 29 novembre 2022**

**DELIBERATION N°8/2022
BUDGET PRIMITIF 2023**

**Nombre de
conseillers : 11**

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration.

Date de convocation : 7 novembre 2022

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUYASSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET, Mme Corinne CLERJOU

Absents ou excusés : --

Secrétaire de séance : Mme Joëlle BAUDE

Mme la Vice-Présidente présente le projet de budget primitif pour l'année 2023. Celui-ci s'équilibre à 36 225, 00 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2023 du CCAS.

Pour extrait certifié conforme
M le Président

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Georges-sur-Eure. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE' around the perimeter and 'REPUBLIQUE FRANCAISE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A signature in dark ink is written over the stamp.

Jacky GAULLIER (28190)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 2 DEC. 2022